

Fiche de poste

AGENCE DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE JUSTICE

| | |
|----------------------------|--|
| Référence : | 062 - CC - 2022 |
| Intitulé du poste : | Encadrant de production en confection |
| Corps concernés : | Agent non titulaire de catégorie C |
| Affectation : | Ministère de la Justice Agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des Personnes placées sous main de justice (ATIGIP) Service de l'emploi pénitentiaire |
| Localisation : | Centre Pénitentiaire de Marseille – 239 Chemin de Morgiou – 13 009 MARSEILLE |
| Poste profilé : | OUI – PV |
| Groupe RIFSEEP : | Sans objet |

I. Missions et organisation de l'Agence :

Le service à compétence nationale dénommé « Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice » rattaché au garde des sceaux, ministre de la justice et, pour sa gestion administrative et financière, à la direction de l'administration pénitentiaire, a pour mission de développer le travail d'intérêt général ainsi que la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique pour les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), en particulier dans les établissements pénitentiaires.

À cet effet, l'ATIGIP est chargée :

- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice, en lien avec les autres ministères concernés, et notamment le ministère du travail, une stratégie nationale du travail d'intérêt général, de l'emploi pénitentiaire et de l'insertion professionnelle et par l'activité économique ;
- de rechercher des structures susceptibles d'accueillir des postes de travail d'intérêt général ainsi que des types d'activités ou de fonctions pour ces postes ; de rechercher des partenaires pour développer la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique des personnes placées sous-main de justice ;
- de coordonner avec les ministères concernés, la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires et d'y associer les collectivités territoriales ;
- d'administrer une plate-forme numérique au soutien de ses missions, permettant notamment de recenser et de localiser les offres d'activité ;
- en complément du travail en concession et au service général, d'assurer la gestion en régie de l'emploi dans les établissements pénitentiaires et d'organiser la commercialisation des biens et services produits par les détenus ; à ce titre, elle est chargée de gérer le compte de commerce intitulé « Régie industrielle des établissements pénitentiaires » ;
- d'animer un réseau de partenaires publics et privés sur le territoire ;

- d'assurer la promotion du travail d'intérêt général et de l'emploi pénitentiaire pour les majeurs et les mineurs, d'établir des statistiques et d'évaluer la mise œuvre de ces dispositifs ;
- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice les évolutions législatives et réglementaires pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires.

II. Missions et organisation du service :

Le service de l'emploi pénitentiaire est un des services de l'ATIGIP. Il est en charge de l'emploi pénitentiaire en régie et à ce titre assure la gestion technique, commerciale, administrative et financière de ses ateliers de production implantés principalement dans des établissements pour peines. Il est doté des moyens structurels et fonctionnels permettant de développer le travail pénitentiaire.

Le service de l'emploi pénitentiaire représente 50 ateliers implantés dans une vingtaine d'établissements pénitentiaires, dans divers secteurs d'activités : confection - menuiserie boissellerie - métallerie - mécanique générale - imprimerie - informatique - traitement du son et de l'image - travail à façon - reliure - cuir - exploitation agricole. 1 200 détenus y sont employés et encadrés par 160 personnels de l'administration, appuyé par 60 personnels à Tulle (19). En 2021, le service de l'emploi pénitentiaire a réalisé un chiffre d'affaires de 30 M €.

Pour plus d'informations : <http://tig-insertion-pro.fr/> - <http://www.sep.justice.gouv.fr/>

III. Activités principales du poste :

Techniques :

- Organiser et gérer les activités quotidiennes de son atelier ;
- Organisation de l'atelier et des postes de travail ;
- Contrôle et suivi du déroulement de la fabrication ;
- Contrôle et suivi des résultats de l'atelier ;
- Elaboration du programme de fabrication – conjointement avec le bureau des méthodes ;
- Recherche de solutions pour améliorer la productivité, la réactivité et la qualité de la production ;
- Définition du planning de la production - conjointement avec Le responsable direct ;
- Exploitation et maintenance (conjointement avec le bureau des méthodes) d'un catalogue de temps ;
- Coordonner l'activité de l'unité de production avec les autres services internes ;
- Veiller au respect des procédures et des paramètres qualité ;
- Veiller à l'application des règles d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail et d'environnement.

Managériales :

- Former et aider techniquement ses opérateurs ;
- Evaluer, développer et valoriser les compétences et le potentiel de ses opérateurs ;
- Coordonner et animer une équipe ;
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs et en vérifier la réalisation ;
- Piloter le planning d'activité et l'adapter en fonction des nécessités internes – conjointement avec le responsable direct ;
- Gérer et optimiser les moyens et les ressources - conjointement avec le responsable direct ;
- Evaluer et fixer les priorités de travail - conjointement avec le responsable direct.

Sociales et organisationnelles :

- Adapter un planning en fonction des délais ou des aléas - conjointement avec le responsable direct ;
- Rédiger des documents, courriers, notes ou rapports techniques ;
- Remonter toutes les informations nécessaires au responsable direct.

Particularités du poste :

La personne recrutée intervient au sein de l'atelier de production et encadre les opérateurs.

IV. Compétences requises – Aptitudes professionnelles requises :

- **Savoir** : BEP ou BT confection / textile ou expérience équivalente.
- **Connaissances** : Capacité à se conformer à des processus méthodologiques rigoureux.
- **Savoir-faire** : Machine plate 1 / 2 aiguilles - simple - double - triple entraînement, 3 fils/ sur jeteuse et 5 fils...+ 1ers réglages sur machines de piquage). Pratique informatique nécessaire.
- **Savoir-être** : Rigueur, méthode, adaptabilité, sens du travail en équipe, maîtrise de soi, capacité d'analyse, discernement, sens de de l'initiative, bonnes capacités relationnelles.

V. Caractéristiques administratives du poste :

La rémunération du poste est déterminée selon le profil du candidat et expérience.

La personne recrutée a un statut d'agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat pour un contrat de 12 mois avec renouvellement par reconduction expresse.

La prise de fonction est prévue dès que possible.

Renseignements et candidatures

Sur les aspects techniques du poste :

Monsieur Thinh NGUYEN, responsable d'atelier confection
Tél : 04 88 22 91 88

Sur les aspects administratifs du poste :

Service des ressources humaines
Tél : 05 55 29 99 40

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail ou par courrier à :

Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des Personnes Placées Sous Main de Justice
Service des ressources humaines
11, rue Louisa Paulin B.P. 534
19015 TULLE CEDEX
recrutement@riep-justice.fr